



## CONVENTION ECOLE D'ARBITRAGE CLUBS - NIVEAU 1

### Entre les soussignés :

#### **Le Groupement sportif :**

Représenté par :  
Agissant en qualité de Président,

#### **Le Comité Départemental de Basket-Ball .....**

Représenté par :  
Agissant en qualité de Président,

#### **La Ligue Régionale du Lyonnais de Basket-Ball**

Représenté par :  
Agissant en qualité de Président,

Il a été exposé ce qui suit :

1. Le Groupement sportif de ..... souhaite créer une école d'arbitrage de **niveau 1**.
2. La formation sera assurée dans les installations occupées par ....., sera effectuée sous la responsabilité de ..... formateur « arbitre club » référent.

### **Cette convention engage les parties aux prestations suivantes :**

#### **Le groupement sportif s'engage à :**

- Remplir le formulaire de déclaration des Ecoles d'Arbitres (EA) pour le **30 octobre** au plus tard,
- Transmettre à la Commission Départementale des Officiels (C.D.O.) les informations concernant les lieux, les dates et les horaires des séances **au 30 octobre** au plus tard,
- Communiquer les coordonnées des stagiaires (noms, prénoms, adresse mail et date de naissance) à la C.D.O. au **30 octobre** au plus tard,
- Utiliser la mallette pédagogique F.F.B.B. « arbitre Club » (recommandé),
- Faire 18 heures de formations minimum (6 séances de 3 heures recommandé),
- Participer à la réunion des écoles d'arbitrages de la C.D.O.,

#### **Le formateur du Groupement sportif s'engage à :**

- Etre déclaré à la C.D.O. ou être formateur labélisé F.F.B.B. (recommandé),
- Observer régulièrement les stagiaires sur les rencontres de jeunes,
- Respecter les conditions ci-dessus stipulées.



**Les stagiaires du Groupement sportif s'engagent à :**

- Etre en catégorie U13 minimum,
- Officier sur les rencontres de jeunes au sein de son club.

**La Commission Départementale des Officiels (C.D.O.) s'engage à :**

- Communiquer la date de la réunion des EA au **30 septembre au plus tard**,
- Fournir un formateur pour aider et conseiller le formateur présent pour toutes les EA qui en feraient la demande,
- Transmettre au responsable de l'EA toutes informations nouvelles ou modification de règlement,
- Transmettre les modalités et la date de l'Examen Arbitre Départemental aux EA.

**La Commission Régionale des Officiels (C.R.O.) s'engage à :**

- Etre présent lors de la réunion des EA organisée par les C.D.O.,
- Organiser un stage formateur labélisé F.F.B.B. pour les intervenants des EA (sous réserve des places disponibles),
- Fournir un formateur pour aider et conseiller le formateur pour toutes les EA qui en feraient la demande.

M ..... formateur « arbitre club » reconnu par la C.D.O., déclare avoir pris connaissance des présentes et s'engage à respecter les conditions ci-dessus stipulées.

**Cette convention est valable pour la saison en cours : une nouvelle convention devra être établie chaque début de saison.**

Fait à .....

Le .....

P/ Le formateur reconnu par la C.D.O.

P/ Le Groupement sportif

P/ Le comité Départemental

P/ La Ligue du Lyonnais de Basket-Ball